



Mémoire dans le cadre des consultations prébudgétaires du gouvernement du Québec pour le Budget 2025-2026

Déposé au ministère des Finances

Ville de Québec
10 février 2025

Table des matières

Budget du Québec 2025-2026 - Consultations prébudgétaires.....	5
Priorités de la Ville de Québec.....	6
Priorités de la Ville de Québec.....	9
1 Habitation : Faire face à la crise du logement.....	9
2 Infrastructures : Assurer la mise à niveau des infrastructures municipales.....	10
2.1 Pérennité des infrastructures municipales.....	10
2.2 Terrains gouvernementaux excédentaires.....	11
2.3 Infrastructures vertes.....	12
2.4 Démarrage rapide de projets d'infrastructures.....	13
3 Itinérance : Des efforts additionnels nécessaires.....	15
4 Sécurité publique : Anticiper et prévenir les actes de criminalité en évolution.....	17
4.1 Sécurité sur le territoire.....	17
4.2 Centre de formation intégré en sécurité publique.....	18
5 Mobilité : Des options efficaces et sécuritaires.....	19
5.1 Mobilité active.....	19
5.2 Transport collectif.....	20
5.3 Place d'Youville.....	21
6 Environnement : Créer une ville plus écologique.....	22
6.1 Protection des milieux humides et hydriques.....	22
7 Relations internationales : Renforcer l'attractivité et contribuer au développement durable et inclusif de la ville.....	24
8 Culture : Un moteur économique pour la ville.....	25

Budget du Québec 2025-2026 - Consultations prébudgétaires

Dans le cadre des consultations prébudgétaires du gouvernement du Québec pour l'élaboration du Budget 2025-2026, la Ville de Québec souhaite sensibiliser le gouvernement à certains enjeux qui la touchent particulièrement.

Compte tenu de la situation des finances du gouvernement du Québec, la Ville limite ses demandes aux priorités permettant de répondre aux besoins de base des citoyens de Québec. Les demandes budgétaires au gouvernement totalisent **295 M\$** en 2025. À celles-ci s'ajoutent des demandes financées à même des fonds existants au gouvernement qui permettraient entre autres le développement de la mobilité et d'infrastructures de proximité sur le territoire.

Priorités mises de l'avant

Pour renforcer sa position de ville sécuritaire, abordable, durable et prospère, les priorités de la Ville se concentrent sur les domaines clés suivants :

- **Logement et itinérance** : La Ville souhaite répondre à la crise du logement et mieux soutenir les citoyens plus vulnérables. Des investissements records sont consentis au logement social et abordable, avec un budget de 71,2 M\$ en 2025. L'itinérance est également au cœur des priorités avec un budget annuel de 11,5 M\$. À cet égard, la Ville demande au gouvernement des investissements supplémentaires annuels de **100 M\$** pour les logements sociaux ou abordables et de **9 M\$** pour combler les besoins en matière d'itinérance.
- **Infrastructures, environnement et mobilité** : La Ville doit faire face aux changements climatiques et démographiques qui sont une préoccupation de premier plan. À cet égard, la Ville investira notamment 3,1 G\$ pour assurer le maintien de la pérennité de ses infrastructures sur 10 ans, notamment grâce à une réserve financière destinée à faire face aux changements climatiques. De plus, elle réalisera plusieurs projets visant à favoriser la mobilité dans la ville. À cet égard, la Ville demande au gouvernement des investissements supplémentaires de **140,4 M\$** pour assurer la pérennité des infrastructures municipales et soutenir la croissance économique, de **25 M\$** pour la protection des milieux humides et hydriques et de **12,8 M\$** pour favoriser la mobilité.
- **Sécurité publique** : La Ville continue d'investir dans la sécurité publique pour contrer la montée de la violence urbaine issue du crime organisé. À cet effet, la plus importante hausse d'effectifs policiers depuis la création de la nouvelle Ville en 2002 sera notamment effectuée en 2025 et 2026. À cet égard, la Ville demande au gouvernement des investissements supplémentaires de **7,5 M\$** en sécurité publique.

Par ailleurs, les relations internationales et la culture font également partie des priorités de la Ville avec des investissements supplémentaires de **0,3 M\$**.

Ces priorités reflètent l'engagement de la Ville à améliorer la qualité de vie de ses citoyens et à répondre aux défis actuels. Toutefois, la Ville ne peut y arriver seule. La participation du gouvernement du Québec est essentielle.

Faire face aux incertitudes des relations commerciales Canada-États-Unis

Par ailleurs, suivant l'incertitude économique qui prévaut dans le contexte des négociations commerciales entre le Canada et les États-Unis, la Ville peut jouer un rôle dans le déclenchement rapide de projets d'infrastructures, soutenus par les gouvernements supérieurs, qui permettront de soutenir la croissance économique du Québec. À cet égard, la Ville suggère que des sommes soient accordées aux villes pour la construction de logements sociaux et abordables et la réalisation d'infrastructures supplémentaires. En cette matière, la Ville dispose de projets prêts à démarrer pour 171 M\$ en logements sociaux ou abordables et 288 M\$ en infrastructures pour un total de 459 M\$.

Priorités de la Ville de Québec

Pour accompagner la Ville dans ses priorités, il est demandé :

- un soutien du gouvernement du Québec de 294,9 M\$ en 2025 et 969,7 M\$ sur cinq ans;
- concurremment, la Ville investira des sommes de 230,8 M\$ en 2025.

Le tableau suivant présente les demandes détaillées.

Consultations prébudgétaires 2025-2026		Investissements	Demandes
Demandes budgétaires		Ville	
(en M\$)			
1	Habitation		
	Investir un montant supplémentaire de 100 M\$ par année pendant cinq ans pour assurer la livraison de 500 nouveaux logements sociaux ou abordables par année.	71,2	100,0
	Ajouter des terrains sur le territoire de la ville de Québec au Répertoire des immeubles excédentaires de l'État, propice au logement social, abordable ou étudiant.	-	-
2	Infrastructures		
2,1	Pérennité des infrastructures municipales		
	Investir un montant supplémentaire de 120 M\$ par année pendant 10 ans, réparti à parts égales entre les trois paliers de gouvernement, pour assurer la pérennité des infrastructures municipales et résorber le déficit d'entretien accumulé.	40,0	40,0
2,2	Terrains gouvernementaux excédentaires		
	Permettre des cessions ou des échanges de terrains entre le gouvernement et les villes visant à favoriser la mobilité et la construction d'infrastructures de proximité.	-	-
	Par exemple, céder à la Ville de Québec une bande de terrain d'une largeur suffisante pour permettre la réalisation du projet de réaménagement du boulevard Pierre-Bertrand afin d'améliorer la mobilité dans ce secteur, notamment la mobilité active.	-	-
2,3	Infrastructures vertes		
	Modifier les programmes d'infrastructures liés à l'adaptation aux changements climatiques en accordant aux municipalités les sommes sur la base des résultats attendus plutôt que sur le moyen, en laissant la latitude aux municipalités, expertes dans leurs champs de compétence, d'évaluer le meilleur moyen pour y parvenir.	-	-
2,4	Démarrage rapide de projets d'infrastructures		
	Contribuer à hauteur de 100,4 M\$ en soutien aux projets d'investissements municipaux prêts à être démarrés rapidement permettant de soutenir la croissance économique du Québec. La Ville s'engage à investir 67,6 M\$ dans ces mêmes projets.	67,6	100,4
3	Itinérance		
	Investir un montant supplémentaire de 9 M\$ par année pendant cinq ans pour combler les besoins en matière d'intervention auprès des personnes en situation d'itinérance. La Ville investit déjà 11,5 M\$ annuellement.	11,5	9,0

Consultations prébudgétaires 2025-2026		Investissements	Demandes
Demandes budgétaires		Ville	
(en M\$)			
4	Sécurité publique		
4,1	Sécurité sur le territoire		
	Contribuer au financement du renforcement d'effectif pour une réponse plus efficiente aux besoins de la population en sécurité publique et relever les défis croissants de sécurité sur le territoire, notamment en matière de prévention et de renseignement, contribuant ainsi à anticiper et à prévenir les actes de criminalité en évolution dans la région à hauteur de 50 % de l'investissement supplémentaire de la Ville, soit 7,2 M\$ annuellement pour cinq ans.	7,2	7,2
4,2	Centre de formation intégré en sécurité publique		
	Financer une étude de projet conjointe entre la Ville de Québec et le gouvernement du Québec pour la création d'un Centre de formation intégré en sécurité publique pour l'est du Québec, à hauteur d'environ 250 000 \$, afin d'assurer les obligations légales en matière de formation et le maintien des compétences.	0,250	0,250
5	Mobilité		
5,1	Mobilité active		
	Accorder une aide financière additionnelle de 12,5 M\$ par année pendant cinq ans pour assurer la poursuite de la réalisation du réseau de mobilité active.	7,5	12,5
5,2	Transport collectif		
	Confirmer à même le budget 2025 les sommes dédiées au financement du projet TramCité, soit pour la réalisation du tramway de la phase 1 du Plan CITÉ.	-	-
5,3	Place d'Yvouville		
	Procéder à la réfection du stationnement de la place d'Yvouville et contribuer au projet de réaménagement de la place d'Yvouville.	-	-
	De plus, financer une étude de projet conjointe entre la Ville de Québec et le gouvernement du Québec pour la création d'un pôle de mobilité dans le cadre de la réfection du stationnement d'Yvouville, à hauteur de 250 000 \$.	0,250	0,250
6	Environnement		
6,1	Protection des milieux humides et hydriques		
	Permettre aux villes densément peuplées d'acquérir ou de compenser financièrement les propriétaires de terrains privés qui consentent à céder un terrain à la Ville dans une perspective de préservation des milieux naturels, et ce, par le biais du Plan nature 2030 pour 25 M\$ en 2025. La Ville s'engage à investir le même montant.	25,0	25,0
7	Relations internationales		
	Renouveler la convention de collaboration et de subvention entre le ministère des Relations internationales et de la Francophonie et la Ville de Québec sur trois ans totalisant 300 000 \$ afin de notamment soutenir l'établissement d'une représentation permanente de l'Association internationale Villes et Port en Amérique du Nord souhaité par les deux organisations.	0,300	0,300
8	Culture		
	Maintien du soutien aux organismes culturels présents sur le territoire de la ville de Québec.	-	-
Total		230,8	294,9

Priorités de la Ville de Québec

1 Habitation : Faire face à la crise du logement

Contexte

La proportion des logements locatifs inoccupés (taux d'inoccupation) à Québec est de 0,8 %, soit le taux le plus faible depuis 2009 et le plus bas taux d'inoccupation des logements locatifs au Québec. Dans un marché équilibré, le taux d'inoccupation se situe autour de 3 %.

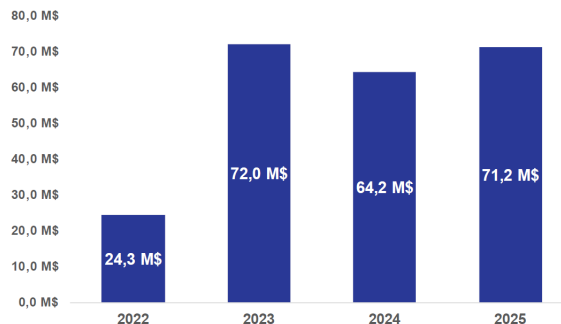
Le loyer moyen de l'ensemble des logements locatifs, toutes grandeurs confondues, est passé de 1 000 \$ en 2023 à 1 121 \$ 2024. En tenant compte des logements comparables d'une année à l'autre, cela s'est traduit par une hausse des loyers de 5,2 %. Il s'agit de la plus forte hausse des quinze dernières années.

Selon l'Institut de la statistique du Québec, la population de la Capitale-Nationale devrait augmenter deux fois plus rapidement que celle de l'ensemble du Québec d'ici 2051 pour atteindre 990 600 personnes, soit une augmentation prévue de 30 %.

Une situation qui entraîne déjà des besoins accrus en matière de logement.

La Ville s'est fixé comme objectif la construction de 80 000 nouveaux logements entre 2024 et 2040, dont 500 nouveaux logements sociaux ou abordables par année. À cet égard, 71,2 M\$ seront investis en 2025 par la Ville dans la construction de logements sociaux, soit près du triple du budget en quatre ans (24,3 M\$ en 2022).

INVESTISSEMENTS EN LOGEMENTS SOCIAUX 2022-2025



Face aux besoins estimés, les ressources financières disponibles demeurent insuffisantes. Pour atteindre l'objectif de 500 nouveaux logements sociaux ou abordables par année, un investissement supplémentaire de 100 M\$ par année est requis.

La disponibilité de terrains propices à l'implantation de projets d'habitation est également un enjeu rencontré de plus en plus fréquemment par les développeurs de logement sociaux, communautaires et abordables. La Ville de Québec a d'ailleurs créé une réserve foncière d'habitation en 2021 et y a investi plus de 25 M\$ depuis sa création.

Le gouvernement du Québec a aussi récemment créé un Répertoire des immeubles excédentaires de l'État, propice au logement social, abordable ou étudiant, sur lequel six terrains sont présentement affichés pour l'ensemble du Québec, mais aucun sur le territoire de la ville de Québec.

Demande budgétaire

Investir un montant supplémentaire de 100 M\$ par année pendant cinq ans pour assurer la livraison de 500 nouveaux logements sociaux ou abordables par année.

Demande financée à même des fonds existants

Ajouter des terrains sur le territoire de la ville de Québec au Répertoire des immeubles excédentaires de l'État, propice au logement social, abordable ou étudiant.

2 Infrastructures : Assurer la mise à niveau des infrastructures municipales

2.1 Pérennité des infrastructures municipales

Contexte

La part du Plan québécois des infrastructures du gouvernement du Québec dédiée aux infrastructures municipales est en baisse depuis plusieurs années. Elle est passée de 7,3 % en 2018 à 4,7 % en 2024, soit un manque à gagner des investissements du gouvernement de près de 4 G\$.

Les besoins d'investissements en infrastructures demeureront en forte croissance pour les années à venir, notamment en lien avec le rehaussement de normes de qualité de l'eau potable et des eaux usées, le développement d'une offre suffisante de logements de qualité et l'adaptation aux changements climatiques.

La Ville de Québec gère des actifs d'une valeur estimée à plus de 22 G\$¹. Elle doit en assurer le maintien et la pérennité. Sur les 5,8 G\$ prévus être investis sur 10 ans au Programme décennal d'immobilisation de la Ville, plus de la moitié, soit 3,1 G\$, seront investis en pérennité afin de maintenir un niveau de service constant.

Selon le plus récent bilan de l'état des infrastructures² de la Ville, pour assurer le maintien et le rattrapage du déficit d'entretien sur une période de 10 ans, comme établi dans la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable, la Ville devrait tendre à réaliser un programme d'investissements estimé à 241 M\$ par année sur 10 ans. La moyenne des investissements annuels planifiés pour les 10 prochaines années est de 131 M\$. Des investissements annuels additionnels de 110 M\$ sont nécessaires.

Pour atteindre un tel niveau d'investissement en infrastructures, les subventions gouvernementales sont essentielles pour les municipalités. Même en poursuivant des investissements municipaux majeurs et avec l'ajout des investissements actuellement prévus par le gouvernement, le déficit d'entretien demeure.

La Ville sensibilise les gouvernements du Québec et du Canada à cette réalité année après année. Une résolution a également été adoptée par le conseil de ville du 20 janvier 2020³, par laquelle la Ville demande aux gouvernements supérieurs de prévoir dans leurs budgets à venir une majoration des programmes d'investissements pour les infrastructures municipales. En sus des investissements actuellement prévus, des sommes supplémentaires seront ajoutées par la Ville conditionnellement à la réception d'une participation financière additionnelle des gouvernements du Québec et du Canada équivalente aux 2/3 des coûts.

Demande budgétaire

Investir un montant supplémentaire de 120 M\$ par année pendant 10 ans, réparti à parts égales entre les trois paliers de gouvernement, pour assurer la pérennité des infrastructures municipales et résorber le déficit d'entretien accumulé.

- 40 M\$/an pour le gouvernement du Québec
- 40 M\$/an pour le gouvernement du Canada
- 40 M\$/an pour la Ville de Québec

¹ Comprends les infrastructures, les bâtiments, les véhicules, les actifs technologiques et la machinerie, outillage et équipement

² Principal groupe d'actifs de la Ville (valeur de 14 G\$) qui comprend les conduites d'eau potable et d'égouts et ouvrages ponctuels, les chaussées, trottoirs et stationnements et les ouvrages d'art (bilan effectué en 2022)

³ Résolution CV-2020-0021 : Demande aux gouvernements du Québec et du Canada de bonifier les programmes d'investissements dans les infrastructures municipales

2.2 Terrains gouvernementaux excédentaires

Contexte

Depuis 2020, les municipalités ont l'obligation de céder gratuitement des terrains aux centres de services scolaires pour la construction de nouvelles écoles. Il s'agit d'un poids opérationnel et financier important pour les municipalités, et ce, dans une compétence de nature provinciale.

Compte tenu de ces enjeux et de la rareté des terrains en milieu urbanisé, il est devenu nécessaire de réfléchir à de nouveaux modèles. Dans la dernière année, des avancées dans les discussions entre le gouvernement et les municipalités ont entre autres mené à la création d'un répertoire de terrains excédentaires gouvernementaux qui pourraient être utilisés pour combler des besoins scolaires ou des projets d'habitation.

La Ville de Québec souhaiterait étendre le concept aux besoins liés à la mobilité et à la construction d'infrastructures de proximité, notamment pour favoriser la mobilité active et la construction d'infrastructures sportives.

Par exemple, en 1979, le gouvernement a cédé à la Ville la gestion du tronçon du boulevard Pierre-Bertrand situé au nord de l'autoroute Félix-Leclerc. Le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) est toutefois demeuré propriétaire de la bande de terrain qui sépare le boulevard Pierre-Bertrand (chaussée, accotement et fossés) et les terrains privés qui sont situés de part et d'autre de la rue.

La Ville souhaite réaménager le tronçon du boulevard Pierre-Bertrand compris entre la rue Bouvier et le boulevard Bastien afin d'améliorer la mobilité dans ce secteur, entre autres la mobilité active, et donner un caractère urbain à cette rue. À cette fin, elle demande au MTMD de lui céder une partie de la bande de terrain lui appartenant afin d'ajuster la largeur de la chaussée aux besoins actuels, de construire des trottoirs et une voie cyclable et de verdir les abords de la route.

Demande financée à même des fonds existants

Permettre des cessions ou des échanges de terrains entre le gouvernement et les villes visant à favoriser la mobilité et la construction d'infrastructures de proximité.

Par exemple, céder à la Ville de Québec une bande de terrain d'une largeur suffisante pour permettre la réalisation du projet de réaménagement du boulevard Pierre-Bertrand afin d'améliorer la mobilité dans ce secteur, notamment la mobilité active.

2.3 Infrastructures vertes

Contexte

Fréquence croissante de précipitations abondantes provoquant inondations et refoulements d'égout, variations importantes des températures (gel-dégel), intensification d'épisodes de chaleur accablante, glissements de terrain, etc.; l'impact des changements climatiques est bien présent au Québec comme ailleurs dans le monde.

L'adaptation des infrastructures au contexte climatique est nécessaire, mais représente une pression importante pour les municipalités et les citoyens.

Ces dernières années, les gouvernements supérieurs ont augmenté les normes environnementales à satisfaire et créé nombre de programmes visant l'adaptation des infrastructures aux changements climatiques par le biais d'infrastructures vertes.

Ces programmes visent essentiellement le moyen de parvenir au résultat et non le résultat en soi; ceci, au détriment des évaluations des experts municipaux dans la recherche de la meilleure solution au moindre coût.

Avec la multiplication de nouvelles infrastructures choisies uniquement sur la base des subventions, les villes voient également augmenter les coûts d'entretien et la complexité des interventions afin d'en assurer leur pérennité.

Devant l'urgence d'agir, il est nécessaire de changer l'approche des exigences environnementales et des programmes visant l'adaptation aux changements climatiques des infrastructures afin qu'ils ne deviennent pas contre-productifs. L'accès aux fonds doit reposer sur le résultat attendu plutôt que sur le moyen, en laissant la latitude aux municipalités, expertes dans leurs champs de compétence, d'évaluer le meilleur moyen pour y parvenir. Malheureusement, plusieurs programmes sont trop prescriptifs dans les exigences aux municipalités, ce qui limite inutilement l'accès aux fonds.

De plus, dans certaines situations (ex. : refoulement d'égout), il est suggéré de soutenir davantage les citoyens pour se protéger eux-mêmes contre les inondations en facilitant l'accès à des subventions pour l'installation de dispositifs de protection.

Demande financée à même des fonds existants

Modifier les programmes d'infrastructures liés à l'adaptation aux changements climatiques en accordant aux municipalités les sommes sur la base des résultats attendus plutôt que sur le moyen, en laissant la latitude aux municipalités, expertes dans leurs champs de compétence, d'évaluer le meilleur moyen pour y parvenir.

2.4 Démarrage rapide de projets d'infrastructures

Contexte

Les investissements publics peuvent contribuer à compenser l'incertitude économique qui prévaut dans le contexte des négociations commerciales entre le Canada et les États-Unis, et ainsi soutenir la croissance économique du Québec. À cet égard, la Ville de Québec pourrait, avec l'appui du gouvernement, assurer une réalisation rapide de projets d'investissement prêts à être démarrés, soit notamment :

- Réfection du barrage Joseph-Samson

Le projet consiste en la réfection, à la mise aux normes et à l'adaptation aux changements climatiques du barrage Joseph-Samson. En régularisant le niveau d'eau de la rivière Saint-Charles jusqu'à la rue de Marie-de-l'Incarnation, le barrage Joseph-Samson protège contre les inondations et les refoulements.

Le barrage Joseph-Samson a été construit entre 1963 et 1970. Dans son état actuel, il n'est pas susceptible de compromettre la sécurité de personnes ou de biens. Cependant, il est en fin de vie utile et présente des déficiences structurales et mécaniques, rendant nécessaire la réalisation de travaux majeurs de réfection.

En plus de mettre à niveau et aux normes un ouvrage désuet, la réfection du barrage permettra d'augmenter les usages récréotouristiques, de favoriser le développement de la faune, de la flore et de la vie aquatique, de limiter l'ensablement, de limiter les risques de débordement ainsi que de protéger et sécuriser les accès. De plus, le rehaussement du niveau du barrage et la mise à niveau des vannes assureront protection, pérennité et résilience face à l'augmentation des précipitations et du niveau de la marée due aux changements climatiques.

L'investissement requis s'élève à 65 M\$. Aucun programme de financement n'est actuellement disponible pour ce type d'ouvrage. De manière cohérente avec la plupart des programmes, la réalisation du projet nécessiterait des contributions financières du gouvernement pour 43 M\$, soit environ 67 % du montant. La Ville s'engage à investir 22 M\$.

- Réaménagement de la rue de la Faune

L'objectif du projet est de mieux connecter les quartiers Saint-Émile, Orsainville et Notre-Dame-des-Laurentides. Ces travaux répondront notamment aux besoins de mobilité accrus issus de la croissance de la population dans le quartier Saint-Émile.

La rue de la Faune a été ciblée pour un réaménagement qui inclut l'ajout de deux voies véhiculaires et d'une piste cyclopiétonne. Le lien cyclopiéton permet ainsi de boucler le réseau existant et de répondre aux objectifs de maillage du réseau prescrit dans la Vision de la mobilité active. De manière plus spécifique, les travaux consistent au réaménagement de la rue de la Faune à partir de la rue Saint-Julien jusqu'à ±450 mètres à l'est de la rue Marigot, sur une distance approximative de 2 000 mètres. Les travaux se décrivent principalement comme suit : l'ajout d'une piste cyclopiétonne, l'élargissement de la structure de chaussée de deux à quatre voies, l'ajout d'un réseau pluvial, l'ajout de puisards et l'aménagement d'un système de gestion des eaux pluviales.

L'investissement requis s'élève à 23 M\$. La réalisation du projet nécessitera des contributions financières minimales du gouvernement pour 12,4 M\$. La Ville s'engage à investir 10,6 M\$.

- **Reconstruction du centre communautaire Charles-Auguste-Savard**

La réalisation du projet permettra d'offrir aux citoyens du quartier Neufchâtel Est-Lebourgneuf des espaces actuels, conformes aux exigences d'accessibilité universelle et appropriés pour les activités sportives et de loisirs en plus de favoriser les rencontres et la socialisation dans le cadre d'activités communautaires.

Les travaux consistent à démolir et reconstruire le centre communautaire Charles-Auguste-Savard permettant ainsi d'offrir aux citoyens du quartier Neufchâtel Est-Lebourgneuf des espaces appropriés pour les activités de loisirs, sportives et communautaires.

L'investissement pourrait se situer autour de 30 M\$. La réalisation de projet nécessitera des contributions financières du gouvernement pour 20 M\$. La Ville s'engage à investir 10 M\$.

- **Bibliothèque Étienne-Parent**

La bibliothèque Étienne-Parent nécessite des travaux de rénovation, d'amélioration, d'agrandissement et de réaménagement pour assurer sa pérennité et mieux desservir sa clientèle.

Le programme fonctionnel et technique de la bibliothèque Étienne-Parent est en préparation et prend en considération les besoins exprimés par les citoyens lors des différentes activités de participation publique organisées à l'hiver 2023.

L'investissement pourrait se situer autour de 50 M\$. La réalisation de projet nécessitera des contributions financières du gouvernement pour 25 M\$. La Ville s'engage à investir 25 M\$.

Demande budgétaire

Contribuer à hauteur de 100,4 M\$ en soutien aux projets d'investissements municipaux prêts à être démarrés rapidement permettant de soutenir la croissance économique du Québec. La Ville s'engage à investir 67,6 M\$ dans ces mêmes projets.

3 Itinérance : Des efforts additionnels nécessaires

Contexte

Depuis quelques années, le phénomène de l'itinérance ne cesse d'augmenter, et ce, partout au Québec et au Canada. À Québec, le nombre de personnes en situation d'itinérance visible a augmenté de 36 %⁴ entre 2018 et 2022.

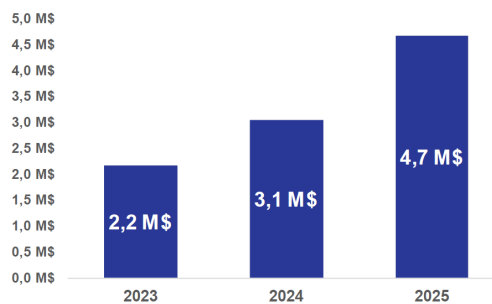
La Ville de Québec s'est engagée à participer activement à la lutte contre l'itinérance. Par ses actions, elle souhaite contribuer à l'amélioration des conditions de vie de ces citoyens, au mieux-être collectif et au renforcement de la cohésion sociale. Elle vise à atteindre l'itinérance zéro.

Pour y arriver, une équipe dédiée au Vivre-ensemble et à la cohésion sociale a été mise en place en 2022. Cette équipe a élaboré et mis en œuvre, en collaboration avec ses partenaires, la vision et le plan d'action municipal en matière d'itinérance⁵.

Le budget de la Ville en itinérance a évolué en raison de l'augmentation de l'itinérance à Québec. Il atteint 11,5 M\$ en 2025, soit une hausse de 30 % du budget en trois ans (8,9 M\$ en 2022), excluant les investissements en logements sociaux et communautaires. En outre, les sommes nécessaires pour la cohésion sociale s'élèvent à 4,7 M\$.

ITINÉRANCE 2023-2025

Investissements pour la cohésion sociale



Note : excluant ressources policières et programme de justice adaptée

Malgré les récents engagements du gouvernement en matière d'itinérance, de grands besoins demeurent en matière d'intervention auprès des personnes en situation d'itinérance dans le continuum de la prévention, de l'intervention et de l'intersectorialité.

Afin de renverser la tendance croissante de l'itinérance, la Ville estime les besoins financiers supplémentaires à 9 M\$ récurrents annuellement sur cinq ans.

⁴ <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-003630/>

⁵ https://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/planification-orientations/itinérance/docs/VisionItinerance_brochure_F2.pdf

Itinérance - Besoins financiers annuels supplémentaires et récurrents

(en milliers de dollars)

SOUTIEN AU SENTIMENT DE SÉCURITÉ ET À LA COHÉSION SOCIALE

Intervention dans l'espace public	600
Entretien et interventions sur le sentiment de sécurité	400
Coordination et mobilisation des services municipaux	1 000
Sous-total	2 000

SOUTIEN AUX RESSOURCES D'HÉBERGEMENT D'URGENCE ET TRANSITOIRE

Bonification des subventions et ententes de services avec les organismes	3 600
Ajouts de lits d'urgence et de dépannage adaptés	1 000
Fonds mesures d'urgence - débordements	300
Sous-total	4 900

SOUTIEN AUX SERVICES DE PROXIMITÉ

Développement centre de jour/ répit / milieu de vie	600
Bonification des approches de travail de rue	500
Équipe d'accompagnement et de maintien en logement	1 000
Sous-total	2 100

TOTAL **9 000**

Demande budgétaire

Investir un montant supplémentaire de 9 M\$ par année pendant cinq ans pour combler les besoins en matière d'intervention auprès des personnes en situation d'itinérance. La Ville investit déjà 11,5 M\$ annuellement.

4 Sécurité publique : Anticiper et prévenir les actes de criminalité en évolution

4.1 Sécurité sur le territoire

Contexte

Afin d'assurer une réponse plus efficiente aux besoins de la population et de relever les défis croissants de sécurité sur le territoire, notamment en matière de prévention et de renseignements, contribuant ainsi à anticiper et à prévenir les actes de criminalité en évolution dans la région, la Ville, dans le cadre du Budget 2025, a ajouté 101 nouveaux postes sur deux ans au Service de police de la Ville de Québec. Cet ajout d'effectifs représente la plus importante hausse d'effectifs en 25 ans, soit un ajout de 8 %.

La sécurité publique est au cœur des actions et des décisions de la Ville. Il s'agit d'une priorité non négociable. Ce renforcement des effectifs représente cependant un effort budgétaire important estimé à 14,4 M\$ de dépenses récurrentes annuellement.

Ces effectifs supplémentaires viennent notamment répondre à une criminalité changeante, mais également à l'évolution des normes provinciales.

En 2022, le gouvernement du Québec a accordé une aide de 250 M\$ supplémentaires sur cinq ans pour lutter contre la violence armée à Montréal. Cette somme devait permettre à la Ville de Montréal d'embaucher 450 policiers sur cette même période. La Ville de Laval a également reçu une aide gouvernementale de 20 M\$.

Bien que la criminalité à Québec ne soit pas la même que celle vécue à Montréal et à Laval, le contexte change à Québec et il faut être capable d'agir en prévention.

À l'instar du financement accordé aux villes de Montréal et Laval lorsque le gouvernement est venu en renfort quand il y avait une situation périlleuse, la Ville de Québec souhaite une contribution pérenne du gouvernement représentant 50 % de l'investissement supplémentaire de la Ville, soit 7,2 M\$ annuellement.

Demande budgétaire

Contribuer au financement du renforcement d'effectif pour une réponse plus efficiente aux besoins de la population en sécurité publique et relever les défis croissants de sécurité sur le territoire, notamment en matière de prévention et de renseignement, contribuant ainsi à anticiper et à prévenir les actes de criminalité en évolution dans la région à hauteur de 50 % de l'investissement supplémentaire de la Ville, soit 7,2 M\$ annuellement pour cinq ans.

4.2 Centre de formation intégré en sécurité publique

Contexte

Dans le cadre de leurs missions et de leurs devoirs, les services de la Protection contre l'incendie et de la Police ainsi que le Bureau de la sécurité civile assurent la sécurité urbaine de l'agglomération de Québec et contribuent à la cohésion sociale en protégeant une population de près de 600 000 citoyens et une valeur foncière de plus de 120 G\$ dans une dynamique où les risques et la diversité des interventions sont en constante évolution.

Les services de sécurité publique de la Ville doivent annuellement répondre aux exigences législatives et réglementaires liées à leurs compétences d'intervention et planifier, organiser et diffuser des activités.

La pluralité des interventions et le cadre législatif auxquels sont soumis les services exigent des formations continues, sur des installations spécifiques, adaptées aux besoins d'aujourd'hui et disponibles sur le territoire de l'agglomération.

Aucun site d'exercice et de formation intégré et moderne n'est présent sur le territoire de l'agglomération ou dans l'est du Québec. Les formations s'effectuent à différents endroits, souvent sur des sites externes à l'extérieur de la région. Cette situation engendre des déplacements et diminue l'agilité organisationnelle de la Ville.

Au-delà des besoins de la Ville, les événements des dernières années liés notamment aux changements climatiques (feux, inondations, etc.) ont mis en lumière des enjeux liés à la formation des services de sécurité publique de l'agglomération et de l'ensemble des régions de l'est du Québec.

Pour toutes ces raisons, la Ville recommande la construction à Québec d'un centre de formation intégré spécialisé et durable dédié à la sécurité publique à Québec pour servir les besoins de formation liés à l'agglomération, mais également aux municipalités de l'est du Québec.

Demande budgétaire

Financer une étude de projet conjointe entre la Ville de Québec et le gouvernement du Québec pour la création d'un centre de formation intégré en sécurité publique pour l'est du Québec, à hauteur d'environ 250 000 \$, afin d'assurer les obligations légales en matière de formation et le maintien des compétences.

Contribuer financièrement au projet de création d'un centre de formation intégré en sécurité publique pour l'est du Québec une fois les études réalisées.

5 Mobilité : Des options efficaces et sécuritaires

5.1 Mobilité active

Contexte

La mobilité active contribue à l'amélioration de la santé physique, sans compter qu'elle a un impact positif sur l'environnement et sur la qualité de vie des individus. Lorsqu'elle constitue une alternative à l'automobile, elle contribue à réduire la congestion routière.

C'est pourquoi la Ville mise sur la mobilité active et aménage la ville pour favoriser la santé, entre autres avec les corridors VivaCité (CVC), soit un réseau favorisant des déplacements actifs plus performants.

Les CVC offrent notamment un lien cyclable confortable et sécuritaire pour les cyclistes et adeptes de micromobilité ainsi que des trottoirs séparés de la circulation automobile pour les piétons. S'inspirant des normes internationales les plus performantes, ces corridors sont adaptés à tous les utilisateurs, quels que soient leur âge ou leurs compétences.

Depuis 2023, 18,7 km de corridors ont été aménagés. En 2034, il est visé que le territoire sera relié par un réseau de mobilité active structurant totalisant 150 km. À terme, c'est 85 % des quartiers de la ville qui seront desservis par les CVC, renforçant ainsi la connectivité entre les divers arrondissements.

En 2023, le gouvernement est venu appuyer la Ville dans sa démarche avec l'octroi d'une aide financière de 15 M\$ pour la mise en place de CVC et le développement du réseau de mobilité active pour 2023 et 2024. Afin de poursuivre la réalisation de la planification, la Ville demande au gouvernement de maintenir son appui au-delà de 2024.

Les investissements nécessaires pour la mise en œuvre de la Vision de la mobilité active pour les cinq prochaines années représentent 119,5 M\$, dont 23,5 M\$ en 2025.

Budget pour la mise en œuvre de la Vision de la mobilité active (en milliers \$)	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029
Corridors Vélo cité	7 000	7 000	7 000	7 000	7 000	35 000
Développement du réseau	8 775	8 775	8 775	8 775	8 775	43 875
Mise à niveau du réseau existant	4 725	4 725	4 725	4 725	4 725	23 625
Autres actions	3 000	3 500	3 500	3 500	3 500	17 000
Coûts du projet	23 500	24 000	24 000	24 000	24 000	119 500
Sources de financement						
Ville de Québec	7 500	8 000	8 000	8 000	8 000	39 500
Programmes d'aide financière du ministère des Transports et de la Mobilité durable	3 500	3 500	3 500	3 500	3 500	17 500
Demande d'aide financière à la mobilité active	12 500	12 500	12 500	12 500	12 500	62 500
Total du financement	23 500	24 000	24 000	24 000	24 000	119 500

Demande budgétaire

Accorder une aide financière additionnelle de 12,5 M\$ par année pendant cinq ans pour assurer la poursuite de la réalisation du réseau de mobilité active.

5.2 Transport collectif

Contexte

La Ville de Québec a fait des gains importants en regard du transport collectif à Québec dans la dernière année :

- Entente de financement sur quatre ans entre le gouvernement du Québec et le Réseau de transport de la capitale (RTC) pour assurer le financement du transport en commun dans la capitale
- Ententes scellant le partenariat pour la planification du volet tramway de la phase 1 du Plan CITÉ entre le gouvernement du Québec, la Ville de Québec et CDPQ Infra

Avec ces gains, le RTC pourra déployer son plan de développement avec une offre renforcée principalement dans les banlieues du nord et de l'est, notamment financé par la taxe sur l'immatriculation qui servira à ajouter des services au RTC.

Sur ce plan, la Ville est parvenue à sécuriser le transport en commun.

Par ailleurs, grâce à la réalisation du projet TramCité, Québec bénéficiera de retombées économiques immenses et d'un réseau structurant qui diminuera la congestion en plus d'accélérer le développement urbain.

En ce qui concerne le projet TramCité, et suivant les aléas politiques, il y a lieu de sécuriser le projet. En ce sens, les budgets dédiés au projet doivent faire partie du budget du gouvernement.

Demande budgétaire

Confirmer à même le budget 2025 les sommes dédiées au financement du projet TramCité, soit pour la réalisation du tramway de la phase 1 du Plan CITÉ.

5.3 Place d'Youville

Contexte

- Réfection du stationnement d'Youville

Le stationnement d'Youville est important pour l'accessibilité aux secteurs du Vieux-Québec et de la Colline Parlementaire.

Le stationnement souterrain de la place d'Youville a été construit en 1972. Il est opéré par la Société Parc-Auto du Québec et il est la propriété de la Société québécoise des infrastructures. Il est situé dans le secteur hautement touristique du Vieux-Québec et au cœur de la colline parlementaire. Il offre plus de 1 200 places de stationnement et il est régulièrement utilisé par les touristes, la clientèle des commerces, des salles de spectacles et les employés des secteurs avoisinants. Malgré des travaux d'entretien, l'état du stationnement s'est dégradé au fil des ans et nécessite d'importants travaux de réfection.

La réfection envisagée du stationnement d'Youville par le gouvernement impacte directement la réflexion de la Ville sur le réaménagement de la place d'Youville, notamment quant à la révision des entrées et des sorties, l'aménagement, le verdissement, le parcours piéton et l'accès aux cyclistes.

Cette infrastructure d'intérêt supra régionale est essentielle pour l'accessibilité aux secteurs du Vieux-Québec et de la Colline Parlementaire. Le déploiement progressif de projets d'apaisement de la circulation automobile dans le Vieux-Québec confirme la nécessité du stationnement afin d'intercepter les véhicules aux limites du secteur.

Par ailleurs, le stationnement d'Youville pourrait davantage soutenir la mobilité avec l'installation d'un pôle de mobilité régionale comprenant notamment une grande gare à vélo et des secteurs dédiés à l'auto partage et aux autocars touristiques.

Le réaménagement du secteur est indissociable de la réfection du stationnement; les deux projets doivent avancer de manière concomitante. De la même manière, le projet doit s'arrimer avec le tramway prévu pour la ville de Québec.

- Réaménagement de la place d'Youville

Un réaménagement global de la place d'Youville et de ses abords, dont l'aménagement actuel date de 1984, est envisagé par la Ville. Il vise entre autres à bonifier les liens piétonniers et les aménagements paysagers; renforcer la connexion entre la place d'Youville et la colline parlementaire; revoir l'affectation de l'espace public dédié au transport; réaménager les rues des Glacis, Saint-Joachim, Saint-Jean et place d'Youville, la place publique et le secteur du terminus d'autobus; réaménager et simplifier l'entrée du stationnement d'Youville.

La consolidation de la vocation événementielle de la place d'Youville s'est réalisée avec la rénovation du Palais Montcalm, la construction du Diamant et la rénovation du Capitole. La viabilité de ces installations repose notamment sur la présence du stationnement d'Youville.

Demande budgétaire

Procéder à la réfection du stationnement de la place d'Youville et contribuer au projet de réaménagement de la place d'Youville.

De plus, financer une étude de projet conjointe entre la Ville de Québec et le gouvernement du Québec pour la création d'un pôle de mobilité dans le cadre de la réfection du stationnement d'Youville, à hauteur de 250 000 \$.

6 Environnement : Créer une ville plus écologique

6.1 Protection des milieux humides et hydriques

Contexte

Située entre fleuve et montagnes, parcourue par quatre grandes rivières et bordée d'une vaste couronne forestière, la ville de Québec jouit d'un riche territoire. Un joyau de biodiversité constituée de :

- 45 % de milieux naturels
- 80 lacs et plusieurs grandes rivières qui convergent vers le fleuve Saint-Laurent
- 8 % de milieux humides, dont le tiers en périmètre urbain
- 659 boisés urbains
- 500 espèces vertébrées

Ces écosystèmes exceptionnels contribuent à la santé et au bien-être de la population en plus de rendre les milieux de vie plus aptes à faire face à la crise climatique. De plus, ils contribuent au maintien de la qualité et de la quantité d'eau pouvant servir à la consommation humaine. Il s'agit d'un patrimoine environnemental unique et qui fournit des services écologiques indispensables.

Dans le contexte de la COP15 de 2022, le gouvernement du Québec s'est engagé dans l'atteinte de la prochaine cible mondiale de conservation de 30 % du territoire planétaire d'ici 2030. La Ville s'est formellement engagée à collaborer étroitement avec les acteurs régionaux pour prendre les mesures nécessaires afin d'atteindre cet objectif. Par différents engagements et par la planification stratégique du territoire, la Ville de Québec souhaite honorer ce patrimoine vivant, tout en veillant à ce que la population d'aujourd'hui et les générations futures puissent y prospérer durablement.

La Ville contribue à l'atteinte de la cible grâce à la mise en œuvre de diverses planifications adoptées ou sur le point de l'être, telles que :

- Plan régional des milieux humides et hydriques de l'agglomération de Québec, approuvé par le gouvernement en décembre 2024.
- Plan de gestion et de mise en valeur des milieux naturels (PGMN) du haut bassin versant de la rivière Saint-Charles, conjointement avec les municipalités de Stoneham-et-Tewkesbury, de Lac-Delage et de Saint-Gabriel-de-Valcartier, adopté en janvier 2024.
- Élaboration d'une stratégie en faveur de la biodiversité.
- Vision de l'arbre 2015-2025.
- Plan de protection des sources d'eau potable, adopté en janvier 2025.
- Candidature de la région de la Biosphère, déposée en janvier 2025.
- Adoption du Règlement de contrôle intérimaire de l'agglomération relativement aux milieux humides d'intérêt et d'une résolution de contrôle intérimaire relativement aux milieux humides d'intérêts en février 2025.

Par ailleurs, le Plan nature 2030, doté d'un budget de 922 M\$ permet au gouvernement du Québec de renforcer son action en matière de conservation de la biodiversité et de réaliser des actions concrètes pour atteindre ses objectifs.

Le développement du territoire en milieu urbain dense et la conservation des milieux naturels amènent divers défis de conciliation. En effet, les importants besoins en espaces développables et le rôle primordial des milieux naturels dont les bénéfices correspondent à une valeur économique totale de

4,8 G\$ par année pour le territoire de l'agglomération de Québec (Wood et coll., 2019) exigent des efforts de conciliation.

La Ville souhaite pouvoir acquérir ou mettre en place des moyens de conservation sur les propriétés privées. La compensation financière peut être élevée puisque la valeur des terrains augmente continuellement en zone urbaine et l'accès aux fonds est limité.

Demande financée à même des fonds existants

Permettre aux villes densément peuplées d'acquérir ou de compenser financièrement les propriétaires de terrains privés qui consentent à céder un terrain à la Ville dans une perspective de préservation des milieux naturels, et ce, par le biais du Plan nature 2030 pour 25 M\$ en 2025. La Ville s'engage à investir le même montant.

7 Relations internationales : Renforcer l'attractivité et contribuer au développement durable et inclusif de la ville

Contexte

Dans le but d'accroître les synergies entre les acteurs et de maximiser les retombées pour le Québec et la Ville de Québec en matière d'affaires internationales ainsi que pour soutenir le statut de capitale nationale de la Ville de Québec, le ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF) et la Ville de Québec ont conclu une entente visant à renforcer leur collaboration en 2022.

Plus précisément, les objectifs poursuivis sont :

- d'officialiser la collaboration entre le MRIF et la Ville afin de permettre à cette dernière d'assumer pleinement son rôle de capitale nationale;
- de mettre sur pied des mécanismes de gouvernance et de coordination en matière d'affaires internationales;
- de contribuer au rayonnement international et au développement de la ville de Québec par le financement conjoint d'activités et de projets dans les domaines prioritaires de l'action internationale du gouvernement du Québec, notamment l'augmentation des exportations, la diversification des marchés, l'attraction d'investissements directs étrangers, l'attraction de chercheurs, d'étudiants et de travailleurs étrangers, l'innovation, la lutte contre les changements climatiques, la culture, le patrimoine, le tourisme et l'attraction d'organisations internationales.

Cette entente prévoit le versement à la Ville d'une subvention de trois cent mille dollars (300 000 \$) sur trois ans, soit de 2022-2023 à 2024-2025, afin de permettre le financement conjoint de projets.

Fort de la concertation accrue entre les deux organisations, de la mise sur pied du comité « Québec, capitale internationale » réunissant les principaux partenaires de la Ville en matière de relations internationales et de réalisation de projets conjoints, la Ville souhaite renouveler cette entente pour les trois prochaines années; d'autant plus que dans la prochaine Politique internationale du Québec, le MRIF souhaite faire écho au rôle grandissant des villes et des régions sur la scène internationale et affirmer sa volonté d'appuyer la diplomatie municipale.

Les effets de ce partenariat sont bénéfiques à maints égards, tant sur le plan financier, de l'engagement que de la collaboration des partenaires locaux et du réseau des représentations du Québec à l'étranger.

Le renouvellement de cette entente servira entre autres à soutenir l'établissement d'une représentation permanente de l'Association internationale Villes et Port en Amérique du Nord souhaité par les deux organisations.

Demande budgétaire

Renouveler la convention de collaboration et de subvention entre le ministère des Relations internationales et de la Francophonie et la Ville de Québec sur trois ans totalisant 300 000 \$ afin de notamment soutenir l'établissement d'une représentation permanente de l'Association internationale Villes et Port en Amérique du Nord souhaité par les deux organisations.

8 Culture : Un moteur économique pour la ville

Contexte

À ce jour, la Ville de Québec et le gouvernement du Québec ont investi plus de 467 M\$ dans le patrimoine et la culture de la capitale par le biais de L'Entente de développement culturel conclue entre le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et la Ville.

L'Entente constitue un levier important qui permet à la Ville d'agir en patrimoine et en culture. Elle est financée à parts égales entre le MCC et la Ville.

L'Entente de développement culturel vise, entre autres, et sans s'y limiter, à renforcer le caractère distinctif de la ville par des projets culturels et de mise en valeur du patrimoine, incluant le patrimoine religieux.

Les événements culturels font partie du moteur économique de la ville. La Ville se réjouit de la nouvelle Entente de développement culturel 2024-2026 qui lui permet de continuer à soutenir la culture. Le maintien du soutien financier aux organismes culturels présents sur le territoire de la ville de Québec est primordial.

Demande financée à même des fonds existants

Maintien du soutien aux organismes culturels présents sur le territoire de la ville de Québec.



VILLE DE
QUÉBEC



l'accent
d'Amérique